

nable—à l'exclusion de quelques colonies, même de l'empire, bien qu'il se fût appliqué directement à l'Angleterre. Mon honorable ami paraît avoir oublié tout cela. Il paraît avoir oublié aussi que c'est après que sir Charles Tupper et les autres chefs du parti conservateur dans les communes eussent fait tout ce qu'ils pouvaient pour rectifier la manière de voir du gouvernement—bien que ce dernier amendât son tarif plus tard, conformément aux conseils de sir Charles Tupper qui lui indiquait une issue pour sortir de l'embarras dans lequel il s'était placé ; que c'est aussi après le voyage de deux de nos ministres en Angleterre et après que M. Chamberlain leur eut déclaré que, même après l'abrogation des traités de commerce avec l'Allemagne et la Belgique, le gouvernement canadien ne pourrait adopter le tarif général basé sur la réciprocité qu'il proposait ; mais qu'il serait obligé de n'accorder un traitement de faveur qu'à l'empire, que le tarif canadien fut amendé de manière à n'accorder ce traitement qu'à l'empire. Mais si ce tarif ainsi modifié a produit tous les effets dont nous a parlé mon honorable ami (l'honorable M. Scott), le gouvernement n'a pas droit d'en être si fier, parce que ce tarif ne fut l'effet que d'un accident ou des objections de M. Chamberlain. Le gouvernement visait un autre but qui était un tarif basé sur la réciprocité. Il a été forcé de l'amender, comme je viens de le dire, par le gouvernement anglais et par les traités existants entre l'Angleterre et d'autres pays, ainsi que par la politique du gouvernement anglais, qui requérait une préférence exclusive pour l'empire. De sorte que, fût-il vrai que le tarif ainsi modifié ait produit tous les heureux résultats dont nous a parlé mon honorable ami—résultats auxquels peu de personnes croient—mon honorable ami (l'honorable M. Scott), je le répète, n'aurait pas le droit de s'en faire gloire, parce qu'après tout, ce ne serait ni plus ni moins que l'effet d'une heureuse bévue de la part du gouvernement.

L'honorable M. SCOTT (secrétaire d'Etat) : Ces effets, dans tous les cas, ont été produits.

L'honorable M. FERGUSON : Je n'avais pas l'intention de prononcer un discours sur l'adresse en réponse au discours du trône ; mais je me suis levé principalement dans le

but de relever l'argument extraordinaire—si c'en est un—auquel je viens de répondre et que mon honorable ami, le secrétaire d'Etat, a formulé. L'honorable ministre a dit que l'opinion publique en Angleterre est venue à la rescousse de sir Wilfrid Laurier et de son gouvernement, en 1897, en forçant le gouvernement anglais d'abroger les traités avec l'Allemagne et la Belgique. La mémoire de mon honorable ami est encore en défaut ; mais si mon honorable ami veut la rafraîchir en remontant au rapport des délibérations de la conférence tenue en 1897, en Angleterre, et aux discours prononcés par M. Chamberlain à cette conférence, il trouvera que M. Chamberlain exposa les efforts qui avaient été faits déjà par les gouvernements canadiens—tant conservateur que libéral—pour obtenir l'abrogation des traités allemand et belge. M. Chamberlain signala aussi l'attitude prise par le parlement canadien à sa dernière session, et il ajouta que, jusqu'à la date à laquelle il parlait, le gouvernement britannique n'avait pas acquiescé à cette demande, et que c'était parce que les premiers ministres des diverses colonies s'étaient tous accordés à demander l'abrogation des traités que je viens de mentionner, que la Grande-Bretagne consentait à dénoncer ces traités en vue de leur abrogation. Il semble extraordinaire que l'honorable secrétaire d'Etat (M. Scott) prenne l'attitude qu'il vient de prendre. En effet, nous sommes portés à nous demander quel avantage peut-on tirer d'un traitement de faveur accordé aux produits anglais ; comment ce traitement de faveur peut-il stimuler, en Angleterre, la demande de produits canadiens ; comment cette très légère modification de notre tarif peut-elle produire une expansion générale du commerce dans toutes les parties du monde—changement toutefois, que je n'ai jamais condamné, ou contre lequel je ne trouve aucunement à redire ? Je le trouve en lui-même très juste. Mais ce que nous avons blâmé—ce que je blâme encore et ce que je blâmerai toujours dans la conduite de mon honorable ami et de ses collègues, c'est que, lorsqu'ils ont accordé ce traitement de faveur à la Grande-Bretagne ; lorsqu'ils l'ont réduit à un privilège exclusif accordé à l'empire britannique à l'instigation de M. Chamberlain, ils n'ont pas demandé modestement quelque chose en retour ou en compensation de ce qu'ils donnaient. Au lieu